

**Postes de conseillers pédagogiques ASH auprès de l'IEN ASH  
CPC-ASH**

Circonscription	Poste	Nb de poste	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° ISU
ST BRIEUC ASH 0220092F	CPC ASH G0147	2	SV	

**COMPETENCES ATTENDUES :**

- Être titulaire du CAFIPEMF ou du CAFFA ou du CAPPEI ou du CAPA-SH et s'engager dans la certification CAFIPEMF. Une connaissance de l'ensemble des secteurs et des procédures de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés sera appréciée.

**Il leur est nécessaire de posséder :**

- une bonne connaissance des programmes et instructions, dans tous les champs disciplinaires, à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (cycles 1, 2 et 3),
- une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire,
- une connaissance de la place de l'école dans le système éducatif et dans la société,
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

**DESCRIPTIF DES MISSIONS**

Placés sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur ASH, les conseillers pédagogiques ASH interviendront :

**Après des enseignants en formation :**

- Accompagnement et suivi du poste,
- Tutorat de mémoire,
- Organisation des regroupements départementaux.

**Après des enseignants spécialisés :**

- Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets pédagogiques,
- Répondre aux demandes pédagogiques d'équipes ou individuelles,
- Favoriser la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes.

**Après des enseignants débutants non spécialisés :**

- Organiser et mettre en œuvre des stages de formation continue,
- Accompagner sur le terrain,
- Participer à l'accompagnement à l'entrée dans le métier.

**Dans la circonscription :**

- Participer aux réunions institutionnelles avec les différents partenaires,
- Aider à la mise en œuvre des journées de formation des enseignants référents,
- Participer à la mise en place des dispositifs de scolarisation des élèves handicapés,
- Organiser les animations pédagogiques,
- Représenter l'IEN ASH dans certaines circonstances.

**Dans le département :**

- Participer à la formation initiale des stagiaires et des M2,
- Participer à la formation initiale des AESH.
- Participer à des stages de formation continue,
- Répondre à des demandes institutionnelles pour des interventions ponctuelles.

**Sur le plan académique :**

- Intervenir dans la formation des enseignants spécialisés sur le site de l'ESPE de Saint Briec,
- Participer au groupe de travail ASH académique,
- Participer à des réunions de cellule et du département ASH de l'ESPE de Bretagne (site de Saint-Briec).

**Au niveau national :**

- Être correspondant départemental de l'INSHEA.

Des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.